280 H. du Bleau N° 10



GOSFO

Province du Bas-Canada.

Par son Excellence le Très-Honorable
Baron Worlingham de Beccles, au Comté de Su
dans et pour les Provinces du Bas-Canada et
seiller de Sa Majesté en son Très-Honorable C

PROCLAM

ATTENDU que dans certains comtés du district de Mo
notre Gracieuse Souveraine la Reine Victoria, s'est man
d'y être exercé divers actes de violences sur les personnes et l

Et attendu que des prisonniers arrêtés sous accusations
de la justice et que les troupes de Sa Majesté, dans l'exercic
autorités civiles, ont été attaquées par des bandes de paysans

Et attendu qu'il est notoire que l'aveugle et fatale excit
s'attribuer aux machinations de quelques hommes pervers et
d'une population rurale trop confiante, et qui en lui présent
plausibles quoique fausses, en mettant en jeu ses craintes et s
nationales, et en excitant des préjugés politiques que le Gouve
faire disparaître, ont enfin réussi à impliquer une partie de ce
premiers excès d'une révolte aveugle et désespérée.

A ces causes, comme représentant de notre Très-Gracie
solennelle aux habitants de cette Province, mais plus particul
bords de la rivière Richelieu dans le district de Montreal. J
personnelle des bienfaits que vous avez reçus, et de la tranqui
vernement Britannique. Vous possédez la religion, la langue,
y a près de soixante et dix ans. Vous ne connaissez point le
taire sont à la charge de la Grande-Bretagne. La prospérit
Province, proclament honorablement et incontestablement

bords de la rivière Richelieu dans le district de Montreal.
personnelle des bienfaits que vous avez reçus, et de la tranquillité do

10



-OSFORD.



s-Honorable **ARCHIBALD, COMTE DE GOSFORD,**
les, au Comté de Suffolk, Capitaine Général et Gouverneur en Chef
du Bas-Canada et du Haut-Canada, Vice-Amiral d'icelles, et Con-
n Très-Honorable Conseil privé, &c. &c. &c.

CLAMATION.

du district de Montréal, la désaffection envers le Gouvernement de
Victoria, s'est manifestée d'une manière non équivoque, et qu'il vient
r les personnes et les propriétés des loyaux sujets de Sa Majesté.
és sous accusations de haute trahison ont été libérés d'entre les mains
jesté, dans l'exercice légal de leur devoir, en prêtant main-forte aux
bandes de paysans armés qui ont tiré sur elles.
ugle et fatale excitation qui règne actuellement dans ce district, doit
hommes pervers et mal-intentionnés qui en ont imposé à la crédulité
qui en lui présentant des faits réels ou supposés sous des couleurs
jeu ses craintes et ses passions, en fesant des appels à des distinctions
tiques que le Gouvernement Britannique s'est constamment efforcé de
uer une partie de cette population, jusqu'ici paisible et loyale, dans les
sespérée.
notre Très-Gracieuse Souveraine, je m'adresse de la manière la plus
, mais plus particulièrement à la population égarée et inconsidérée des
ct de Montreal. Je m'adresse à votre bon sens et à votre expérience
eus, et de la tranquillité dont vous avez jouit si longtemps sous le Gou-
religion, la langue, les lois et les institutions qui vous furent garanties il
connaissez point le fardeau des taxes. Les frais de votre défense mili-
agne. La prospérité et le bonheur qui ont jusqu'ici régné dans cette
ncontestablement la sagesse politique qui veille à votre sûreté, encou-
loppement de votre industrie. La confiance spontanée du Parlement

de la tranquillité dont vous avez jouit si longtemps sous le Gou-

personnelle des bienfaits que vous avez reçus, et de la tranquilli
vernement Britannique. Vous possédez la religion, la langue, le
y a près de soixante et dix ans. Vous ne connaissez point le f
taire sont à la charge de la Grande-Bretagne. La prospérité
Province, proclament honorablement et incontestablement la
rage votre commerce, et favorise le développement de votre i
Britannique vous a dotés d'une Constitution. Vos Représent
été promptement et pleinement examinées ; les griefs dont on
et pour les autres on a promis sans réserve le redressement le pl
ce moment cette promesse a été scrupuleusement observée.
bles. Le langage de la réforme a été employé comme un vo
lution.

J'ai cru devoir expliquer ainsi l'injustice et l'inadmissibil
dre, et pour lesquels ils n'hésiteraient pas à vous sacrifier cruell
hison de ces agitateurs politiques sont enfin démasqués. J'eng
abusés, à écouter le langage de la raison, de la sincérité et de la
respectable, et qui mérite si bien votre confiance. Ecoutez le
taires dont les intérêts sont identifiés avec les vôtres, et do
nécessairement dépendre de la tranquillité de cette Province, et
cette fidélité à votre Souveraine que vous avez maintenant viol
aux lois que jusqu'ici vous aviez invariablement observées. F
tez avec horreur leurs conseils traîtres et intéressés ; abando
les atteindre ; retirez-vous dans vos foyers et au sein de vos fa
sant et miséricordieux a plus à cœur d'oublier que de venger d
verez de sa part aucune molestation.

Et en outre, par et de l'avis et consentement du Conseil
Bas Canada, je, le dit Archibald, Comte de Gosford, invite
jesté en cette Province à se tenir prêts en tout temps à mainter
veraine Dame la Reine, et à résister aux projets rébelles des r

Les droits et priviléges les plus chers à des sujets Britanni
ment et audacieusement assaillis. Ils se souviendront que ce
gloire de leurs ancêtres sont l'héritage de leurs enfants ; et en
et la connexion qui a si longtemps existé entre cette colonie
teront en avant comme un seul homme pour prouver leur gr
résolution inébranlable de les conserver intacts.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes,
vingt-neuvième jour de Novembre, dans l'an
dans la première année du Règne de Sa Maj

Par Ordre de Son Excellence,

développement de votre industrie. La confiance spontanée du Parlem

s, et de la tranquillité dont vous avez jouit si longtemps sous le Gou-
religion, la langue, les lois et les institutions qui vous furent garanties il
onnaissez point le fardeau des taxes. Les frais de votre défense mili-
ne. La prospérité et le bonheur qui ont jusqu'ici régné dans cette
contestablement la sagesse politique qui veille à votre sûreté, encou-
oppement de votre industrie. La confiance spontanée du Parlement
n. Vos Représentants se sont plaints de griefs : leurs plaintes ont
; les griefs dont on a constaté l'existence ont été redressés de suite,
e redressement le plus ample, mais nécessairement graduel, et jusqu'à
ement observée. Mais les demandes de vos meneurs sont insatia-
ployé comme un voile spécieux pour cacher des projets de révo-

tice et l'inadmissibilité des objets que vos meneurs cherchent à attein-
vous sacrifier cruellement vous et vos familles. Les projets de tra-
démasqués. J'engage donc maintenant ceux qui ont été jusqu'ici
la sincérité et de la vérite. Ecoutez les exhortations de votre clergé
fiance. Ecoutez les représentations de ces dignes et loyaux proprié-
vec les vôtres, et dont la prospérité en même temps que la vôtre doit
le cette Province, et en suivre toujours les gradations. Rentrez dans
vez maintenant violée pour la première fois, et dans cette obéissance
ment observées. Fermez l'oreille à vos conseillers insidieux ; reje-
intéressés ; abandonnez-les à cette rétribution qui doit inévitablement
et au sein de vos familles. Soyez assurés qu'un Gouvernement puis-
ier que de venger des injures, et que dans ce sanctuaire vous n'éprou-

tement du Conseil Exécutif de Sa Majesté, de et pour la Province du
le Gosford, invite par ces présentes tous les loyaux sujets de Sa Ma-
ut temps à maintenir contre tous agresseurs l'autorité de notre Sou-
rojets rébelles des malveillants dans cette Province.
à des sujets Britanniques, leurs lois et leurs institutions ont été ouverte-
ouviendront que ces sentiments de loyauté et d'honneur qui ont été la
leurs enfants ; et en défendant leur allégeance à leur Gracieuse Reine
ntre cette colonie privilégiée et la Grande Bretagne, ils se précipi-
pour prouver leur gratitude pour les bienfaits dont ils jouissent, et leur
cts.

au de mes Armes, au Château St. Louis, dans la Cité de Québec, le
ovembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente sept, et
Règne de Sa Majesté.

ce,

(Signe,) D. DALY,

Secretaire de la Province.

Rés. Cart. B.-8

